

LA LIBRE BELGIQUE

Jeudi 20 novembre 1997

Damien Wigny libre, la KB reste, elle, dans le collimateur

"On a voulu faire pression sur moi, on n'y est pas parvenu", déclare-t-il à "La Libre". Quinze perquisitions visent la KB

Souriant, pas vraiment marqué, mais visiblement soulagé, Damien Wigny, président du comité de direction de la KB Lux, a quitté mercredi sur le coup de 16 heures la prison de Forest où il était détenu depuis le 1er novembre.

Le matin même, la chambre des mises en accusation avait confirmé la décision qui avait été prise dès le 5 novembre par la chambre du conseil, déclarant le banquier libérable moyennant une caution de 5 millions de francs. "Jusqu'ici, la liberté n'était pour moi qu'un concept, qu'une idée. Il suffit d'en être privé pendant un jour pour se rendre compte de ce qu'elle représente", a souligné Damien Wigny dès sa sortie du 52 rue de la Jonction. Sans vouloir évoquer un abus de droit, il s'est étonné d'avoir été placé en détention préventive, "non nécessaire", à ses yeux, alors qu'il avait promis, par écrit, au juge Leys de répondre à toutes ses convocations.

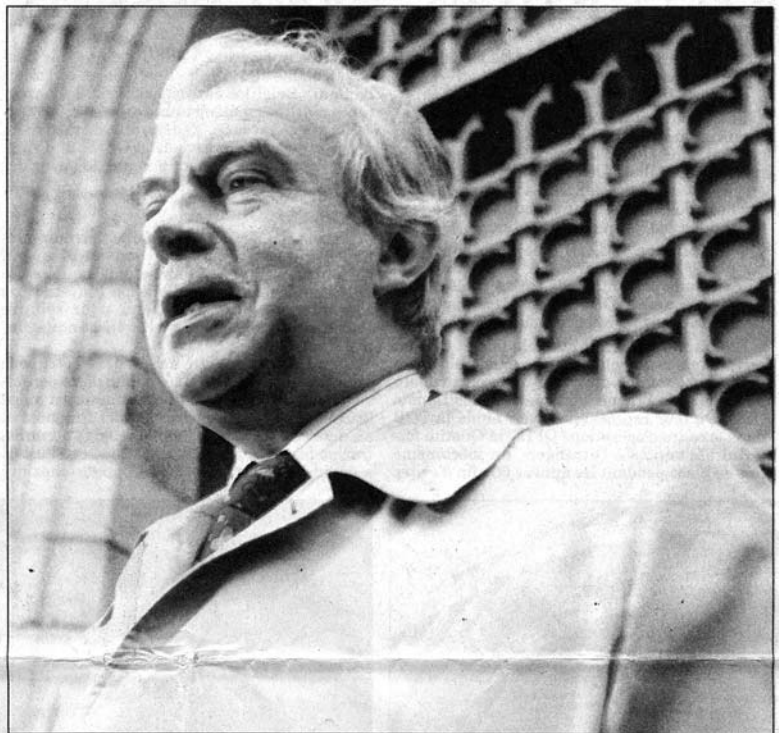
"BIEN DANS MA PEAU"

"Je me sens bien dans ma peau", a également répondu le banquier à la question de savoir si certaines choses pouvaient lui être reprochées. Pour lui, "le problème provient surtout de la différence d'interprétation des droits belge et luxembourgeois en ce qui concerne le blanchiment".

En effet, le droit belge définit le blanchiment de manière très large, comme l'utilisation de l'argent issu de n'importe quelle infraction alors qu'au Grand-Duché, le blanchiment ne concerne que l'argent du crime, de la mafia ou de la drogue.

Damien Wigny a assuré qu'il serait derrière son bureau luxembourgeois dès ce jeudi matin, fier d'être le président d'une banque, "et non le responsable d'une association de malfaiteurs", un des chefs d'inculpation à l'origine d'une détention qui aura duré près de 20 jours. "Durant cette période, on a voulu me faire reconnaître sous pression un certain nombre de choses. On n'y est pas parvenu", a encore expliqué hier soir à "La Libre" le banquier, précisant qu'il n'avait pris aucune liberté avec le secret bancaire luxembourgeois... et qu'il n'entendait pas davantage le faire à l'avenir.

Par ailleurs, mercredi également, une vaste opération a été menée, dès l'aube, à la demande du juge Leys et de son collègue Favier du parquet de Tournai. Au départ d'une dénonciation de l'Isi, la justice s'est intéressée de près au montage financier mis en place par une famille d'industriels de Mouscron, les Vuylsteke. Ce mécanisme a permis de blanchir 100 millions via la KB Lux et sa filiale Kredite-



"Avec tout le respect que j'ai pour la justice belge, je n'ai pris aucune liberté avec le secret bancaire luxembourgeois... et n'entends pas le faire à l'avenir", nous a déclaré Damien Wigny. (Photo Demoulin)

trust. Deux sociétés-écrans ont encore été créées au Luxembourg, pour rendre anonyme la propriété des véritables sociétés existantes en Belgique (Vuylsteke et Drafil) et donc

éluder les droits de succession et le fisc belge. C'est un gérant de la KB, à Mouscron, qui a servi d'intermédiaire avec la "soeur" KB Lux : le juge Leys détient-il enfin le lien qui éta-

blit des pratiques coupables entre les deux banques ?

N.Gh. et N.Fe.

(Voir notre "Evénement" en page 2)